

BEL

Société Anonyme

2, allée de Longchamp

92150 SURESNES

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant
global des versements effectués en application des
1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine
S.A. au capital de 2 297 184 €
632 013 843 RCS Nanterre

BEL

Société Anonyme

2, allée de Longchamp
92150 SURESNES

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de l'article
L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant
global des versements effectués en application des
1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts
pour l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2019

Aux actionnaires de la société Bel,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 656 869 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

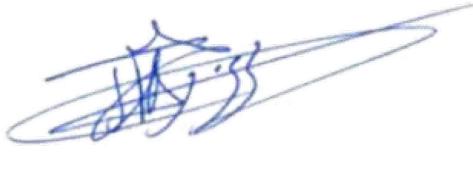
A Paris La-Défense et Neuilly-Sur-Seine, le 3 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

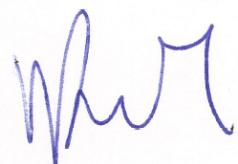
Deloitte & Associés

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton
International



Jean-Pierre AGAZZI



Virginie PALETHORPE



**MONTANT GLOBAL DES SOMMES OUVRANT DROIT A DEDUCTION
FISCALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 238 BIS DU CODE GENERAL
DES IMPOTS**

EXERCICE 2019

ENTITE	MONTANT DU DON €	OBJET DU DON	CREDIT D'IMPÔT 2019
BEL SA	395 053	Don de produits Bel au resto du cœur, banques Alimentaires etc	237 032
BEL SA	447 931	Fondation d'Entreprise Bel	268 759
BEL SA	85 000	LAB'BEL	51 000
BEL SA	613 700	Don à des associations (SOS Villages d'Enfants, WWF, Le Rire Médecin, Action contre la faim, Stop hunger, Fond d'Avenir)	368 220
BEL SA	115 185	Mécénat de compétences	69 111
TOTAL	1 656 869		994 122

**Monsieur Antoine FIEVET
Président-Directeur Général**

Bel S.A.
Siège social
2 allée de Longchamp
92150 SURESNES
www.groupe-bel.com

Capital social 10 308 502 50 €
SIREN 542 088 067 RCS Nanterre
NAF 1051 C N° TVA FR 43 542 088 067